

**Le réaménagement de Nantes-Atlantique
ne peut plus attendre !**

Nantes, le 30 mai 2023

Alors que la décision concernant le choix du futur concessionnaire de l'aéroport Nantes-Atlantique est attendue depuis plus d'un an, le silence de l'Etat interroge et laisse planer de nombreuses incertitudes sur la capacité de la plate-forme à faire face à la hausse du trafic qui va retrouver en 2023 pratiquement le niveau de 2019.

Alors que la décision devient urgente au regard de cette croissance, le CESER rappelle que **la société civile organisée représentant plus de 62 organisations s'est prononcée à plusieurs reprises pour un réaménagement rapide de Nantes-Atlantique et au respect des engagements de l'Etat** notamment auprès des riverains. Ainsi, dans sa contribution du 20 mars 2018 faisant des propositions pour un contrat d'avenir entre l'Etat et la Région Pays de la Loire et dans celles intitulées [Quel aéroport pour répondre aux besoins du Grand Ouest](#) en septembre 2019 actualisée en septembre 2021 après le covid.

Le CESER rappelait « *qu'il est nécessaire et urgent de rénover l'aéroport Nantes-Atlantique, où certains investissements avaient été gelés ou réduits au minimum dans la perspective du transfert* » et insistait pour « *adapter l'aéroport de Nantes-Atlantique à l'évolution du trafic, renforcer sa desserte, limiter ses nuisances sonores* ».

Parmi ces aménagements étaient notamment attendus : la mise à niveau des équipements de sécurité, l'aménagement de voies de bus en site propre, la mise en place de parkings en silos, l'agrandissement de l'aérogare, avec des critères RSE, permettant de traiter le trafic voyageurs dans de bonnes conditions de confort, en anticipant les perspectives d'évolution du trafic sur les prochaines décennies, l'aménagement d'emplacements de parkings avions complémentaires, la réfection des systèmes de captation et de traitement des eaux pluviales, l'accès à l'aéroport en tramway et ou train...

Force est de constater que ces aménagements ne peuvent être lancés tant que la concession n'est pas attribuée, de même que la moitié des 31 engagements de l'Etat annoncés en octobre 2019 et portés par le futur concessionnaire.

Pour Jacques Bodreau, Président du CESER : « *La société civile dans son ensemble s'est largement exprimée pour que ce réaménagement se fasse au plus vite y compris pour que les mesures environnementales puissent être effectives. Cela devient plus qu'urgent désormais au regard de la reprise du trafic et de la dégradation des conditions d'accueil et de qualité de service sur la plate-forme* ».

En outre, **le prochain volet infrastructures mobilités du contrat de plan Etat-Région** attendu à l'été et la prochaine mise à jour du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) avec une partie sur la stratégie aéroportuaire **régionale rend plus que nécessaire et urgent** de connaître désormais le choix de l'Etat quant à la future concession et les aménagements qui en découlent.

Contact :

Sylvie Boutin-Blanloeil – sylvie.boutin-blanloeil@paysdelaloire.fr

Tel. 06 85 24 69 20 ou 06 45 87 10 47 - Hôtel de Région – 1 rue de la Loire – 44966 Nantes cedex 9

www.ceser.paysdelaloire.fr - @ceserPDL